

# «SERVEZ VOUS DES CORPS DES TURCS, ET LAISSEZ LES AMES AUX THEOLOGIENS»: JEAN DU BELLAY FACE A LA MENACE OTTOMANE

LORIS PETRIS



Début 1544, alors que Henry VIII et Charles-Quint se sont ligüés contre François I<sup>er</sup>, Jean Du Bellay adresse à ces trois monarques une ode latine où il apostrophe Soliman, qui profite de ce conflit fratricide entre Chrétiens:

*Quam debes, Solymane, orbis fax impia, nobis,*

*Quam proles Othomanica ?*

Quelle dette tu as envers nous, Soliman, impie brûlot du monde,  
et toi, race ottomane!<sup>1</sup>

Lucain l'avait prédit: ce sont les guerres civiles qui brisent l'Europe, non Hannibal ou Soliman. Comme un pugiliste trop ménagé, l'Infidèle refait ses forces pendant que les Chrétiens s'épuisent dans des luttes intestines qui ouvrent le chemin à l'ennemi. «Pourquoi n'opposez-vous pas plutôt au Sultan, en marchant contre lui, les forces que vous armez contre vos propres entrailles?»<sup>2</sup> cette question rhétorique révèle un Du Bellay iréniste, érasmien croirait-on. Dans son *Utilissima consultatio de bello Turcis inferendo* (1530), Erasme déplorait en effet les conflits fratricides pour ne légitimer que la guerre défensive; il dénonçait par ailleurs les croisades comme un pur prétexte à l'avidité, qui pousse les Chrétiens à combattre les Turcs «avec un cœur turc», «en turcs», «*Sed adversus Turcas animo Turcico pugnavimus*», «*Turcae pugnamus cum Turcis*».<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Jean DU BELLAY, *Poemata, Ad Carolum Caesarem, Franciscumque, atque Erricum, hunc Anglorum, illum Francorum Regem, flagrante inter eos bello*, ode 4, v. 9-10 ; éd. G. Demerson, Paris, STFM, 2006, p. 143.

<sup>2</sup> «*Quin potius vestra armatas in viscera vires / Huic opponitis obvii?*», id., p. 144.

<sup>3</sup> ERASME, *Utilissima consultatio de bello Turcis inferendo* (1530) dans *Opera omnia*, V, 3, Amsterdam, North-Holland, 1986, p. 38 et 52; *Guerre et paix dans la pensée d'Erasme*, éd. J.-C. Margolin, Paris, Aubier Montaigne, 1973, p. 340 et 350.

Il faut pourtant se méfier des rapprochements trop faciles, surtout quand ils flattent nos attentes. Dix ans plus tard, Jean Du Bellay, qui s'y connaît en «larmes de crocodile»,<sup>4</sup> rapporte ainsi au connétable que les Impériaux se plaignent des Turcs auprès du nouveau pape Paul IV, «le travail[a]nt en toutes choses, et mesmement sur tant de larmes que leurs devots jettent pour l'armée turquesque»:

Et faudra bien que lesdits Imperiaux aient leur cause bien fondée et le Roy l'ait bien mauvaise si à plaider ils gagnent contre nous. Et pour venir à retraindre ce general au particulier, et à un point, servez-vous des corps des Turcs, comme vous disiez autrefois du comte Guillaume [de Furstenberg], et laissez les ames aux theologiens. Et quand vous oyrez dire que le Pape parlera de foudres et tonnerres, faites semblant de ne rien ouyr, passez plus outre et faites vos affaires si vous pouvez, le servant tousjours de filiales, humbles et devotes paroles [...].<sup>5</sup>

Alors qu'il maudissait l'Infidèle, Du Bellay envisage ici d'utiliser son corps contre les Impériaux. L'ambiguïté de la position du tout frais doyen du Sacré-Collège est entière, puisqu'il adopte envers les Turcs la stratégie qu'il appliquait aux protestants: instrumentaliser les ennemis de mon ennemi pour l'affaiblir et non pour eux-mêmes, au besoin en faisant tomber «les forces tant turquesques que chrestiennes suz les bradz»<sup>6</sup> de Charles-Quint, au risque de faire passer le roi de France, comme l'écrivait Luther, pour «*turcissimus*».<sup>7</sup> On est loin d'un Jean Du Bellay érasmien, et plus près du pragmatisme d'une autre grande plume belliqueuse, Blaise de Monluc, pour qui il est parfaitement justifié de s'allier avec le diable si la Nécessité presse:

Bien tost après, arriva le baron de La Garde à Nice avec l'armée turquesque, conduite par Barberousse, laquelle estoit composée de cent ou six vingts gallères. Tous les princes chrestiens qui soustenoient le party de l'Empereur faisoient grand cas de ce que le Roy, nostre maistre, avoit employé le Turc à son secours. Mais contre son ennemy on peut de tout bois faire flèches. Quant à moy, si je pouvois appeler tous les esprits des enfers pour rompre la teste à mon ennemi, qui me veut rompre la mienne, je le ferois de bon cœur.<sup>8</sup>

L'ambiguïté est celle de son époque. En dépit de la perméabilité entre l'Occident et La Porte, notamment à travers l'avant-poste que constitue la

---

<sup>4</sup> «Je craindroye qu'en ce saint temps il s'en trovast de trop conscientieux ou misericordieux qui se laissassent amolir aux continuelles larmes que leur presentent les cocodrilles qui font merveilles de prescher le cornet saint Hubert», 16 mars 1537, Jean Du Bellay à Antoine Du Bourg; *Correspondance du cardinal Jean Du Bellay*, sous la dir. de L. Petris et R. Scheurer, Paris, SHF, 2008-2016, ci-après *CCJDB*, t. III, p. 14. Le 15 janvier 1549, Jean Du Bellay raille Juan Alvarez de Toledo, cardinal de Burgos, qui lui joue la comédie, «n'y espargnant, pour plus grande persuasion, de bons sermentz qu'il m'en feist, anticipez suz ce qu'il alloyt consacrer, voire *accompagnez de larmes aux yeulx telles qu'Espagnol, frate, theologien et qui ne boyt que de l'eau peult* tirer de sa boutique» (*CCJDB*, t. V, p. 34).

<sup>5</sup> 26 juillet 1555, Jean Du Bellay à Anne de Montmorency, *CCJDB*, t. VII, p. 31.

<sup>6</sup> 14 octobre 1556, Jean Du Bellay à Anne de Montmorency, *CCJDB*, t. VII, p. 184.

<sup>7</sup> Voir Johannes EHMANN, *Luther, Türken und Islam: eine Untersuchung zum Türken- und Islambild Martin Luthers (1515-1546)*, Gütersloh, Gütersloher Verlagshaus, 2008, p. 405.

<sup>8</sup> Blaise DE MONLUC, *Commentaires, 1521-1576*, éd. P. Courteault, Paris, Gallimard, 1964, pp. 81-82.

République de Venise, l'histoire des relations entre l'Occident et le Levant est marquée par un antagonisme que résumera le chancelier Michel de L'Hospital, lorsqu'il rappellera que «les mahumetistes [...] nous ont toujours reputez leurs ennemis, et nous eux».<sup>9</sup> Pourtant, même s'il serait tentant de n'évaluer les rapports entre Occident et Proche-Orient qu'à l'aune d'une confrontation perpétuelle, que ce soit celle d'un «choc de civilisation»,<sup>10</sup> de la Croisade<sup>11</sup> ou d'une guerre d'opinion sensible jusque dans les turqueries de Molière, les pratiques sont plus nuancées et elles privilégient la négociation, les échanges, les accommodements et la coexistence: même si le Turc sert à la fois modèle et repoussoir depuis Guillaume Postel,<sup>12</sup> il est d'abord un voisin avec qui il faut compter et qui peut être utile.<sup>13</sup> Entre opposition ouverte et négociation couverte, l'ambiguïté perdure donc dans les rapports avec le Croissant durant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, dès la première ambassade turque en France en 1484 et le siège de Vienne en 1529.<sup>14</sup> De 1536 à 1559, les opérations navales turco-françaises conjointes<sup>15</sup> constituent ainsi un exemple concret de cette perméabilité stratégique-diplomatique entre la France et le Levant, avant l'éviction quasi définitive de la présence turque en Méditerranée à la bataille de Lépante (1571).<sup>16</sup>

L'analyse des témoignages épistolaires et pamphlétaires du cardinal Jean Du Bellay sur les Ottomans confirme la distance qui sépare les représentations

---

<sup>9</sup> 13 décembre 1560, dans Loris PETRIS, *La Plume et la tribune. Michel de L'Hospital et ses discours*, Genève, Droz, 2002, p. 399.

<sup>10</sup> Voir Samuel P. HUNTINGTON, *The Clash of Civilization?*, «Foreign Affairs», 72, 1993, p. 22-49 et la réponse de Edward W. SAID, *The Clash of Ignorance*, «Nation», 22 oct. 2001, ainsi que Edward W. SAID, *Orientalism*, 1978; trad. fr. Paris, Seuil, 1980 et Seuil, 1997, 2005.

<sup>11</sup> Géraud POUMARÈDE, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2004, p. 169.

<sup>12</sup> Frank LESTRINGANT, *Guillaume Postel et "l'obsession turque"*, dans *Guillaume Postel, 1581-1981. Actes du colloque international d'Avanches, 5-9 septembre 1981*, Paris, Tredaniel, 1985, pp. 265-298.

<sup>13</sup> Voir De Lamar JENSEN, *The Ottoman Turks in Sixteenth Century French diplomacy*, «Sixteenth Century Journal», 16/4, 1985, pp. 451-470; Jean BÉRENGER, *La collaboration militaire franco-ottomane à l'époque de la Renaissance*, dans *Guerre et paix en Europe centrale aux époques moderne et contemporaine*, éd. J. Bérenger et D. Toulet, Paris, 2003, pp. 331-343; Michael HEATH, *Unholy alliance: Valois and Ottomans*, «Renaissance Studies», 3, 1989, pp. 303-315; Jean-Paul LAURENT, *Les articles franco-ottomans*, dans *Ordonnances de François I<sup>er</sup>*, t. VIII, 1963-1972.

<sup>14</sup> Voir surtout le projet de lettre de François I<sup>er</sup> à Gilles de la Pommeraye, par Jean DU BELLAY, *CCJDB*, t. VII, pp. 443-446.

<sup>15</sup> Pour une mise au point, voir Christiane ISOM-VERHAAREN, *Allies with the Infidel. The Ottoman and French Alliance in the Sixteenth Century*, Londres et New-York, I.B. Tauris, 2011, 2013 ainsi que *Ottoman-French Interaction (1480-1580): A Sixteenth Century Encounter*, thèse, Univ. de Chicago, 1997; Giovanni RICCI, *I Turchi alle porte*, Bologne, Il Mulino, 2008 et *Appello al Turco*, Rome, Viella, 2011. Sur le point de vue imperial, voir Miguel A. de BUNES IBARRA, *Charles V and the Ottoman War from the Spanish Point of View*, «Eurasian Studies», 1, 2002, pp. 161-182.

<sup>16</sup> Voir Géraud POUMARÈDE, *Justifier l'injustifiable : l'alliance turque au miroir de la Chrétienté (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, «Revue d'histoire diplomatique», 1997, pp. 217-246; Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, A. Colin, 1949; Benjamin WEBER, *Lutter contre les Turcs. Les formes nouvelles de la croisade pontificale au XVI<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2013; Robert H. SCHWOEBEL, *Coexistence, Conversion and Crusade against the Turks*, «Studies in the Renaissance», 12, 1965, pp. 164-187.

démonisantes du Turc<sup>17</sup> des nécessaires accommodements politiques. Elle incite à se méfier de tout surinvestissement interprétatif du phénomène religieux, qui n'est souvent qu'un prétexte ou un épouvantail. Sur le plan personnel déjà, ces relations sont marquées à la fois par une répulsion et un intérêt: en 1550, Jean Du Bellay déplore ainsi la perte d'«une pierre de porphyre, la plus excellente qui fust en la Chrestienté»,<sup>18</sup> partie d'«une barque chargée de pierres riches et rares» envoyée depuis Rome et coulée par les Turcs au large de Piombino; en 1559, sa maladie l'incite pourtant à demander à l'ambassadeur français auprès de Soliman de lui fournir «de la teriaque du Grant Seigneur, qui est tenue pour meilleure que toutes aultres». <sup>19</sup> Menace et échange, ces deux anecdotes résument la complexité des rapports avec la Porte et les contradictions entre idéologie et pratique, entre discours et actes, ce qui apparaît à travers deux moments cruciaux: l'hivernage de la flotte turque à Toulon en 1543 et la conquête de la Corse en 1553.

#### *Le paroxysme de l'alliance (1543-1544)*

Les années 1543-1544 constituent un moment significatif où François I<sup>er</sup>, affaibli par le décès de Guillaume Du Bellay le 9 janvier 1543, doit *tolérer* que la flotte franco-turque assiège Nice en août 1543 avant que les troupes de Barberousse (Khayr Ad-Din), vassal du sultan Soliman depuis 1518 et son grand amiral depuis 1533, n'hivernent à Toulon et ne ravagent les côtes italiennes au printemps 1544.<sup>20</sup> La reprise des hostilités entre François I<sup>er</sup> et Charles-Quint le 12 juillet 1542 ranime l'alliance franco-turque de 1536, alors même que l'Allemagne se prépare à la guerre contre les Turcs, comme l'écrit le Barthélemy Le Masson (Latomus) à Jean Du

---

<sup>17</sup> Sur ces représentations paradoxales, voir Nancy BISAHA, *Creating East and West: Renaissance Humanists and the Ottoman Turks*, Philadelphia, UP, 2004; Philippe SÉNAC, *L'Occident médiéval face à l'Islam. L'image de l'autre*, Paris, Flammarion, 1983 et 2000; Robert SCHWOEBEL, *The Shadow of the Crescent. The Renaissance Image of the Turks, 1453-1517*, Nieuwkoop, B. de Graaf, 1967; Nancy BISAHA, *New Barbarian or Worthy Adversary. Humanist Constructs of the Ottoman Turks in Fifteenth Century Italy*, dans *Western Views of Islam in Medieval and Early Modern Europe. Perception of Other*, dir. D. Blanks et M. Frassetto, Basingstoke, Macmillan, 1999, pp. 185-205; Frank LESTRINGANT, *Altérités critiques. Du bon usage du Turc à la Renaissance*, dans *D'un Orient, l'autre. Les métamorphoses successives des perceptions et connaissances*, sous la dir. de I. Fenoglio-Abd el Aal et M.C. Burgat, Paris, CNRS, 1991, t. I, pp. 85-109.

<sup>18</sup> 26 juin 1550, Jean Du Bellay à Anne de Montmorency, *CCJDB*, t. V, n° 1162, pp. 384-386.

<sup>19</sup> 17 mars 1559, Jean Du Bellay à Jean Cavenac de La Vigne, *CCJDB*, t. VII, p. 327. Sur les ambassadeurs en Turquie, voir Jean-Louis BACQUÉ-GRAMONT, Sinan KUNERALP et Frederic HITZEL, *Représentants permanents de la France en Turquie (1536-1991) et de la Turquie en France (1797-1991)*, Paris-Istanbul, éd. Isis, Institut français d'études anatoliennes - Librairie d'Amérique et d'Orient, 1991.

<sup>20</sup> Voir M. HENRY, *Documents relatifs au séjour de la flotte turque de Barberousse à Toulon, pendant l'hiver de 1543 à 1544*, dans *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale*, éd. J.-J. Champollion-Figeac, Paris, F. Didot, 1847, 4 vol., t. III, pp. 518-566; Christine ISOM-VERHAAREN, "Barbarossa and His Army Who Came to Succor All of Us": Ottoman and French Views of Their Joint Campaign of 1543-1544, «French Historical Studies», 30/3, 2007, pp. 395-425; Jane LAROCHE, *L'expédition en Provence de l'armée de mer du sultan Suleyman sous le commandement de l'amiral Hayreddin Pacha dit Barberousse, 1543-1544*, «Turcica», 1, 1969, pp. 161-211.

Bellay: «*Magna expectatio est et magnum studium belli Turcici per totam Germaniam*». <sup>21</sup> Après l'assassinat des ambassadeurs Antonio Rincon et Cesare Fregoso le 3 juillet 1542, <sup>22</sup> Antoine Escalin des Aymars (capitaine Polin), baron de la Garde, est envoyé auprès de Soliman et obtient l'aide de plus d'une centaine de galères turques, qui arrivent à Antibes le 15 juin 1543, «deux cens voylles» qui ne peuvent «que nous porter grand faveur à noz affaires» <sup>23</sup> comme l'écrit le cardinal de Tournon à Jean Du Bellay.

Étonnamment, la correspondance active de Jean Du Bellay est silencieuse à ce sujet, à l'exception d'un seul document digne d'intérêt : en décembre 1543, Jean Du Bellay vient d'être désigné comme ambassadeur à la diète de Spire et un mémoire bilingue du chancelier François Olivier anticipe les récriminations de Charles-Quint, et notamment la seconde, qui reproche au roi de France d'avoir

faict venir par mer une armée du Turcq telle qu'il n'est memoire d'en avoir jamais veu une si puissante sur ceste mer, laquelle il a logée en ses portz, fourny de vivres et aultres munitions de guerres, employée contre luy [Charles-Quint] et ses alliés, et encores la detient en son royaume pour luy courir sus l'année prochaine. <sup>24</sup>

Le chancelier détaille au cardinal les arguments qui serviront à défendre le roi. Il n'y a pas d'autres témoignages dans ces années-là, il est vrai peut-être en raison des aléas de la conservation des documents. Car l'essentiel est ailleurs : dans la guerre de propagande et de pamphlets à laquelle Jean Du Bellay et Langey se livrent, une *guerre de plumes*. <sup>25</sup>

#### *La plume comme glaive, de Langey à Jean Du Bellay*

Lorsque la guerre se mène autant par les armes que par la plume, les discours et la propagande ont valeur d'actes. De son frère Guillaume Du Bellay, Jean hérite un réseau de renseignement en Allemagne <sup>26</sup> mais aussi une mission de pamphlétaire au service du roi, jadis assumée par Langey, notamment dans les *Exemplaria* parus en 1537 chez Robert Estienne <sup>27</sup> et dont Jean Du Bellay conserve un exemplaire jusqu'à sa bibliothèque à Rome. <sup>28</sup>

---

<sup>21</sup> 18 mai 1542, Latomus à Jean Du Bellay, *CCJDB*, t. III, p. 183.

<sup>22</sup> Voir Ludwig CARDAUNS, *Von Nizza bis Crépy. Europäische Politik in den Jahren 1534 bis 1544*, Rome, W. Regenbert, 1923, pp. 374-377.

<sup>23</sup> 14 juillet 1543, François de Tournon à Jean Du Bellay, *CCJDB*, t. III, p. 220.

<sup>24</sup> 11 décembre 1543, François Olivier à Jean Du Bellay, *CCJDB*, t. III, pp. 227-228.

<sup>25</sup> Voir Sophie ASTIER, *Une guerre de plumes (1542-1544). La littérature occasionnelle du conflit entre François I<sup>er</sup> et Charles Quint*, thèse sous la dir. de M. Huchon, Paris IV-Sorbonne, 29 juin 2013.

<sup>26</sup> Voir à ce propos Rémy SCHEURER, *Jean Du Bellay*, dans *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, sous la dir. de C. Michon, Rennes, PUR, 2011, pp. 319-330, surtout p. 327.

<sup>27</sup> *Exemplaria literarum quibus et Christianissimus Galliarum rex Franciscus, ab adversariorum maledictis defenditur [...]*, Paris, R. Estienne, 1537, in-8°. Sur ce texte et sa genèse, voir Victor-Louis BOURRILLY, *Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1543*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, pp. 246-248.

<sup>28</sup> Loris PETRIS, *Vestiges de la bibliothèque du cardinal Jean Du Bellay*, «BHR», LXIX, 2007, pp. 131-145.

Dès 1532, lors de la diète de Ratisbonne, Langey avait publié un discours qu'il feignait avoir prononcé à la diète, une *Translation d'une oraison faite en faveur du roy Jean de Hongrie, de la guerre contre le Turc*.<sup>29</sup> Rédigée à la fin du mois de mai, cette oraison, dont le texte latin est perdu, prenait le parti des ducs de Bavière pour montrer que la menace turque était une affaire purement autrichienne entre Ferdinand et Jean I<sup>er</sup> Zapolya, roi de Hongrie et allié des Turcs,<sup>30</sup> et ne concernait donc pas les Etats de l'Empire: documents et lettres à l'appui, Langey y suggérait que Charles-Quint créait un conflit entre les Allemands et les Turcs pour mieux les affaiblir et dominer.<sup>31</sup> La logique qui persistera est déjà à l'œuvre puisqu'il s'agit de «rejeter la coulpe des choses passées sur l'Empereur et Ferdinand» et de dissuader le pape d'aller «envoyer ses forces en conquestes si loingtaines».<sup>32</sup>

Lorsque cette *Translation d'une oraison* reparait en 1556 chez Vincent Sertenas à la suite de l'*Epitome de l'antiquité des Gaules et de France* de Guillaume Du Bellay, elle est suivie de deux épîtres latines traduites par Guillaume Du Bellay,<sup>33</sup> à la fois pamphlétaire, historien et juriste.

La première épître, *Translation d'une lettre écrite à un Allemand*<sup>34</sup> défend les rapports de François I<sup>er</sup> avec les Turcs en rejetant la responsabilité de la guerre sur Charles-Quint, qui n'a rallié les Chrétiens dans la prise de Tunis que par opportunisme: «quel bien ne quel avantage en est venu à la Chrestienté? Combien

<sup>29</sup> *Translation d'une oraison faite en faveur du roy Jean de Hongrie, de la guerre contre le Turc*, à la suite de l'*Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, par Guillaume Du Bellay [...], Paris, V. Sertenas, 1556, pp. 54-77.

<sup>30</sup> Sur les rapports de la Hongrie avec l'empire ottoman, voir Pál FODOR, *Ottoman policy towards Hungary, 1520-1541*, «Acta Orientalia Hungarica», 45/2-3, 1991, pp. 271-345.

<sup>31</sup> Voir Victor-Louis BOURRILLY, *Guillaume Du Bellay*, op. cit., pp. 135-136.

<sup>32</sup> 24 juin 1535, *Mémoire des principaulx poinctz et propoz que le cardinal Du Bellay aura à tenir de la part du Roy à nostre Saint-Père*, dans CCJDB, t. II, p. 7 et p. 8. En 1536, Langey répond aux pamphlets diffusés par les Impériaux pour incriminer le roi de France, et en particulier son alliance avec les Turcs (*Ad universos Imperii Romani ordines Christianissimi Regis de indicendo conventu deque sibi oblatis per Solimanum Turcarum regem pacis conditionibus epistola. Lutetiae, die XXII Januarii MDXXXVI, ad calculum gallicum*, dans *Exemplaria...*, pp. 167-174. Voir Victor-Louis BOURRILLY, *Guillaume Du Bellay*, pp. 235-236). A l'été 1536, il publie deux lettres apologétiques qui rejettent sur Charles-Quint la responsabilité de la reprise des hostilités (*Literae a legato Christianissimi Regis et serenissimorum eius liberorum ad principes Electores ... et Apologetica cuiusdam famae regiae studiosi epistola ...*; voir CCJDB, t. III, pp. 24-25, n. 6; pour la première pièce, la traduction française de la main de Guillaume Du Bellay se trouve dans BNF, Dupuy 269, fol. 23-25; elle est reproduite dans les *Mémoires...*, pp. 345-348. Voir Victor-Louis BOURRILLY, *Guillaume Du Bellay*, op. cit., p. 224).

<sup>33</sup> *Translation d'une oraison faite en la faveur du roy Ian de Hongrie, de la guerre contre le Turc*, pp. 54-77, suivie de la *Translation d'une lettre écrite à un Allemand, sur les querelles et differens d'entre Charles cinqiesme Empereur, et le treschrestien Roy de France, François premier de ce nom*, pp. 78-101 puis de la *Translation des lettres écrites par le treschrestien roy de France, François premier de ce nom aux Princes, villes, et autres estatz d'Allemagne, responsives aux calumnies semées par ses malveillans contre l'honneur de sa maiesté*, pp. 103-107, contenus dans l'*Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, par feu Messire Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, chevalier de l'ordre du Roy et son lieutenant général en Piedmond, Paris, V. Sertenas, 1556, in-4° (privil. 25 décembre 1555).

<sup>34</sup> *Epitome*, p. 78-101; texte latin dans les *Exemplaria*, p. 73-117. Voir Victor-Louis BOURRILLY, *Guillaume Du Bellay*, op. cit., pp. 224-225.

s'en presche plus avant la parole de Dieu?». Décédé depuis treize ans, Langey pose l'accusé en victime des calomnies infondées de Charles-Quint, qui n'a pas de preuves alors qu'«à l'accusateur est de prouver ce qu'il met en fait» (p. 93r<sup>o</sup>). Représenter l'ennemi en calomniateur, c'est lui reprocher d'enfreindre le 8<sup>e</sup> commandement, qui proscrit le faux témoignage. Le plaidoyer se mue ainsi en réquisitoire, l'apologie en attaque. En légiste, Langey rappelle que le droit canon autorise un prince spolié et affaibli à prendre «secours des princes d'estrangers et diferente loy» (p. 95r<sup>o</sup>). En historien avisé, il rappelle l'aide proposée par le roi à l'Empereur (jusqu'à 50'000 hommes, p. 93v<sup>o</sup>) dès la première invasion des Turcs en Allemagne et lors de l'expédition de Tunis en 1534. Enfin, en habile rhétoricien, il adopte la fiction énonciative de la lettre envoyée à un combattant du camp ennemi pour le convaincre du caractère injuste de sa cause.

La seconde épître sape également les reproches des Impériaux. Si le roi de France reçoit les ambassadeurs turcs «treshumainement et honorablement» (p. 104r<sup>o</sup>), c'est qu'il y a eu un précédent puisque les Impériaux «depuis aucunes années en ça ont par plusieurs et diverses foys [ont] envoyé ambassadeurs devers iceluy Turc» (p. 103r<sup>o</sup>). L'ironie du pamphlétiste se mue en sarcasme:

Dois-je doncques estre ainsi fait à leur apetit, et commandement? que sans leur congé je n'osasse envoyer nule part, et de nule part recevoir legation, ou ambassade? ou que pour leur complaire je doyye contre toute droit des gens violer, et outrager un message ou ambassadeur.<sup>35</sup>

Le souvenir de l'assassinat de Rincon et Fregoso rejette sur Charles-Quint la responsabilité du conflit. Langey combat l'image belliqueuse du Turc, qui en réalité «ne demande pas mieux que de nous laisser en paix» (p. 104v<sup>o</sup>, paginé 102), et, comme le fera son frère, il écarte la question religieuse pour n'aborder que le fait diplomatique et politique:

Si nous mettons à part la cause commune de la religion, je n'ay contre le Turc aucune inimytié, ne querelle, propre ou particuliere, sinon celle que m'a engendrée la singuliere affection que je vous porte, et le desir que j'ay du bien et repos de vostre nation.<sup>36</sup>

Le roi de France n'a négocié avec les Turcs que pour écarter cette menace ou, à défaut, la contenir en Méditerranée; il n'a fait que défendre un concile «libere et non suspect» et le «restablissemens de la paix, union et concorde entre les Chrestiens» (p. 105v<sup>o</sup>-106r<sup>o</sup>).

Ces arguments et cette stratégie rhétorique de Langey, Jean Du Bellay en use dès les années 1530, où il s'implique déjà dans cette guerre polyglotte et souterraine de libelles. Dès 1534, il avertit ainsi le connétable qu'une incursion de Barberousse

---

<sup>35</sup> *Translation des lettres écrites par le treschrestien roy de France, Francois premier de ce nom aux Princes, villes, et autres estatz d'Allemagne, responsives aux calumnies semées par ses malveillans contre l'honneur de sa maiesté, dans l'Épitome de l'antiquité des Gaules et de France, par feu Messire Guillaume Du Bellay [...], Paris, V. Sertenas, 1556, p. 103r<sup>o</sup>.*

<sup>36</sup> *Ibid.*

détournerait les forces impériales de la Lombardie.<sup>37</sup> Le 24 mars 1537, Ulrich Geiger et Jean Sturm, agents des Du Bellay pour les affaires allemandes, tentent de le convaincre de l'utilité de publier une nouvelle version latine et allemande de l'*Apologie* pour défendre notamment François I<sup>er</sup> d'avoir attiré les Turcs contre la Chrétienté. Geiger et Sturm recommandent au cardinal de montrer que c'est Charles-Quint qui a attiré le Turc en attaquant la Hongrie de Zapolya.<sup>38</sup> Le 27 avril 1537, Jean Du Bellay écrit au chancelier Antoine Du Bourg devoir la rédiger à la demande de François I<sup>er</sup> et il sollicite l'envoi de papiers essentiels sur cette question et en sa possession.<sup>39</sup> En s'inspirant de ces textes, il publie ou fait publier en mai 1537 une épître intitulée *Apologetica epistola de sententia Christianissimi Regis ad amplissimos Sacri Romani Imperii ordines scripta*, dont le texte ne nous est connu que par la version parue en 1537 dans les *Exemplaria literarum* (p. 9-71). C'est donc avant même le décès de Langey que le cardinal se fait pamphlétiste. Même s'il prétend qu'il n'est pas «assez bon rethoricien pour persuader le monde que le blanc soyt noir *vel contra*»<sup>40</sup>, ses qualités oratoires, patentées dès l'entrevue de Marseille en 1533 où il remplace le chancelier au pied levé, reconnues par Rabelais et encore par Montaigne au chapitre I, 10 des *Essais*, constituent un atout essentiel pour François I<sup>er</sup>.

Et Jean Du Bellay s'investit toujours plus dans cette fonction de pamphlétiste royal après le décès de son frère: dès 1544, il publie chez Robert Estienne en latin et en français l'*Oratio de sententia christianissimi Regis* (1544),<sup>41</sup> texte du discours qu'il aurait dû prononcer en 1544 devant la diète de Spire, à laquelle il ne put parvenir faute de sauf-conduit.<sup>42</sup> À défaut d'avoir été prononcé, le discours est livré en allemand, puis traduit et enfin publié, l'écriture pamphlétaire démultipliée se substituant à la performance oratoire unique. L'autotraduction permet ici au cardinal

<sup>37</sup> 8 février 1534, Jean Du Bellay à Anne de Montmorency, *CCJDB*, t. I, pp. 349-350.

<sup>38</sup> «*In tertia criminatione objicendum quod idem ipse apertius fecit, et Turcam sua iniquitate provocavit. Primum regnum Ungariae temere invadendo et occupando, deinde extrudendo Barbarossam ; has esse causas necessarias armorum parti adversariae* » *CCJDB*, t. III, p. 29.

<sup>39</sup> *CCJDB*, t. III, p. 34.

<sup>40</sup> 7 mai 1548, Jean Du Bellay à Charles de Guise, *CCJDB*, t. IV, p. 169. Sur ses qualités rhétoriques, voir Loris PETRIS, *Entre implication et distanciation: pouvoir et écriture dans la correspondance de Jean Du Bellay*, «Seizième siècle», 6, 2010, pp. 165-184.

<sup>41</sup> *Oratio de sententia christianissimi Regis, scripta ad serenissimos, reverendissimos, illustrissimos, excellentissimos, magnificos, spectabiles viros, universosque sacri Imperii ordines, Spirae conventum agentes*, Paris, R. Estienne, 1544; BNF, fr. 2763, fol. 117-119 ; lat. 13926, fol. 281v<sup>o</sup>-282v<sup>o</sup>; *Oraison escripte suyvant l'intention du Roy treschrestien, aux serenissimes, Reverendissimes, Tresillustres, tresexcellens, Magnifiques, Treshauls Seigneurs et a tous les estas du saint Empire assemblez en la ville de Spire*, Paris, R. Estienne, 1544 [BNF, Rés. Lb<sup>30</sup> 96]; *CCJDB*, t. III, pp. 236-239. L'ouvrage contient en outre *Legatorum Christianissimi Regis oratio scripta ad serenissimos... sacri imperii ordines Spirae conventu agentes* et *Adversus Iacobi Omphalii maledicta, pro Rege Francorum Christianissimo defensio*. Sur cette ambassade avortée, voir *CCJDB*, t. III, p. 236 note 1. Sur l'écho durable de cette ambassade avortée, voir Mireille HUCHON, *François I<sup>er</sup> en enfer*, dans *Cité des hommes, Cité de Dieu. Travaux sur la littérature de la Renaissance en l'honneur de Daniel Ménager*, Genève, Droz, 2003, pp. 359-369.

<sup>42</sup> Partie le 10 janvier 1544, cette ambassade, formée de François Olivier, Jean Du Bellay et African de Mailly, se vit refuser un sauf-conduit par Charles-Quint. Sur cet épisode, voir *CCJDB*, t. III, pp. 236-237 n. 1.

de toucher un public plus large et de porter le débat sur la place publique afin de diviser et donc affaiblir les Impériaux. Conservé dans les archives de Belgique, un *Avertissement* secret à Marie de Hongrie précise ses intentions:

Led. cardinal a sollicité envers le Roy ceste ambassade et charge. Il s'est vanté au Roy qu'il a plusieurs moyens en Allemagne par son intelligence et celle que desja feu mons<sup>r</sup> de Langey y avoit de rompre les entreprinses de l'Empereur a la Diette, faire dissention et discord entre les Estatz. Il veult excuser envers les Estatz l'aliance du Roy avec le Turc et ce que mons<sup>r</sup> de Cleves n'a esté suffisamment secouru et encharger icelluy s<sup>r</sup> et ses ministres. Item, empescher que les Estatz de l'Empire ne se declairent contre le Roy ny baillent secours contre luy a l'Empereur. Et est prest led. cardinal a faire belles et grandes promesses, mesmement aux protestantz et a ceulx qui voudront prester l'oreille.<sup>43</sup>

Posant François I<sup>er</sup> en victime des calomnies impériales, Jean Du Bellay y réfute deux griefs: la conclusion d'une ligue avec Soliman et l'envoi des troupes ottomanes contre l'Allemagne et la Hongrie. En habile légiste qui invoque les exemples de David, Salomon, Tobie et des Macchabées,<sup>44</sup> il se fonde sur le «commun droict» pour justifier les relations commerciales avec les païens («le commerce des gentilz») ainsi que les alliances contre les fidèles (fol. Eiii r<sup>o</sup>). Les docteurs de droit canon justifient ainsi l'alliance avec l'infidèle:

Par l'opinion de ceulx qui ont reputation entre les docteurs de droict canon (que vous tenez à mon advis pour chose autentique) n'est il pas permis à ung homme par force mis hors de ses biens de y rentrer par force, voire à l'aide des mescreans, là où tous aultres moyens luy defauldroyent? (fol. Eiii v<sup>o</sup>)

Mais le légiste est d'abord rhétoricien et, ne pouvant nier le fait (l'alliance), Jean Du Bellay entremêle deux états de cause rhétoriques pour mieux les masquer: la *definitio*, état de cause qui conteste la qualification de l'acte,<sup>45</sup> et la *translatio criminis*,<sup>46</sup> état de cause qui reporte la responsabilité d'un forfait sur autrui ou sur les circonstances. La *divisio* initiale du sujet reprend d'emblée ces deux états de cause:

En ce fait donc, que le plus succinctement nous traicterons que faire ce pourra, nous voyons qu'on nous met deux choses à sus: l'une que nous avons fait ligue avec Solymann: l'autre que nous l'avons appelé à nous, et envoyé sus la Germanie et sus la Hongrie. (fol. Eiiiv<sup>o</sup>-Eiiir<sup>o</sup>)

---

<sup>43</sup> Martin van Rossem à Marie de Hongrie, Archives générales du royaume de Belgique, Audience, 1664/3b; cité *CCJDB*, t. III, pp. 236-237.

<sup>44</sup> Devant le Sénat de Venise fin 1542, Jean de Monluc recourt pareillement aux *exempla* vétérotestamentaires pour justifier le droit à «s'aider du secours de ceux qui sont de contraire religion à la sienne» (Blaise DE MONLUC, *Commentaires (1521-1576)*, éd. P. Courteault, Paris, Gallimard, 1964, pp. 82-83).

<sup>45</sup> *Rhétorique à Herennius*, I, 21 et II, 17 ; Cicéron, *De inv.*, II, L-LI, pp. 153-154.

<sup>46</sup> Voir *Rhétorique à Herennius*, II, 22. Cicéron distingue la *remotio criminis* (*De inv.*, I, XI, 15 et II, XXIX, 86-94: on détourne la culpabilité sur quelqu'un d'autre ou sur les circonstances) et la *relatio criminis* (II, XXVI, 78-86: je l'ai fait mais ai eu raison de le faire à cause de la faute d'autrui).

Le traité signé entre le sultan et La Forest en février 1536<sup>47</sup> est ainsi présenté comme «une tresve marchande [*definitio*] pour le commerce et pour le repos commun de ses subjects» (fol. Eiii v<sup>o</sup>) et non comme une alliance ou une ligue. Conclue non pas «clandestinement mais ouvertement et à la veue de tout le monde» (fol. Eiiii r<sup>o</sup>), elle a été dictée par la nécessité et les circonstances l'expliquent: «ce n'a esté à nostre requeste, mais estans plusieurs fois requis de ce faire et (comme tantost nous dirons) paradvanture contrains» (fol. Eiiii r<sup>o</sup>). À la même époque, François Sagon pose le Turc en bon Samaritain qui prête secours à un roi de France attaqué par des larrons.<sup>48</sup> En historien, le cardinal rejette dès lors la responsabilité du conflit sur les précédents créés par les Impériaux: Frédéric II est imputé d'avoir le premier «rapporté sus les espauls des Sarrasins en Italie» (fol. Eiii r<sup>o</sup>) et, si Soliman a attaqué la Hongrie, «le seul oultrage qu'il avoit receu au voyage de Tunis en a esté cause» (Fii v<sup>o</sup>).<sup>49</sup> De fait, Charles-Quint et son frère Ferdinand se hâtent d'entrer en contact avec Soliman dès son avènement en 1520. Enfin, les ambassades de Rincon et La Garde auprès de la Porte n'auraient eu d'autre but que de dissuader le Turc d'attaquer et, n'y parvenant, la France a veillé à ce que «par tous les ports et terres où il [Soliman] toucha jamais n'endommagea personne, fors seulement son ennemi» (fol. Gi v<sup>o</sup>). François I<sup>er</sup> devient un protecteur qui contient la menace turque, qui fait tout «pour empescher que le Turc n'entrepr[enne] guerre ne en Hongrie ne en Germanie, ne en aultre endroit de la Chrestienté» (fol. Fiii v<sup>o</sup>) et qui n'a utilisé les Turcs que par nécessité et manque de soldats, et sans que les civils n'en aient à pâtir. L'Italie «n'a eu que à saluer de terre ferme l'armée de Barberousse en passant» décide-t-on (Giiir<sup>o</sup>). Devant le Sénat de Venise fin 1542, Jean de Monluc martelle également qu'il «ne se trouve personne qui se plaigne qu'aucun tort luy ait esté fait [...] de façon que jamais au passé ny Turcs ny chrestiens ne se sont si modestement comporte[z]». <sup>50</sup>

Le cardinal passe en fait habilement sous silence l'ambassade de Jean de La Forest et de Charles de Marillac à Constantinople entre 1535 et 1538,<sup>51</sup> qui vise à utiliser la flotte turque en Italie pour la détourner de la Hongrie, où la menace

---

<sup>47</sup> Ernest CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant*, Paris, Imprimerie nationale, 1848, t. I, pp. 283-294. Elève de Lascaris, Jean de La Forest fut le premier ambassadeur de France résident permanent en Turquie. Voir ses instructions dans *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, pp. 258-263.

<sup>48</sup> *Apologye en defense pour le Roy, fondée sur le texte de l'Evangile, contre ses ennemys et calumnieurs, par François de Sagon*, Paris, Denys Janot, 1544, étudié par Tatiana DEBBAGI BARANOVA, *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598)*, Genève, Droz, 2012, pp. 68-69.

<sup>49</sup> La question de la prise de Tunis en 1535 revient en effet constamment dans les libelles gallicans, qui dénoncent comment la propagande impériale, notamment celle orchestrée par Paolo Giovio et le marquis del Vasto, la représentent comme une croisade. Voir Sylvie DESWARTE-ROSA, *L'expédition de Tunis (1535): images, interprétations, répercussions culturelles*, dans *Chrétiens et Musulmans à la Renaissance*, éd. B. Bennassar et R. Sauzet, Paris, Champion, 1988, pp. 75-132.

<sup>50</sup> Blaise DE MONLUC, *Commentaires (1521-1576)*, éd. P. Courteault, Paris, Gallimard, 1964, p. 85. Pour une analyse détaillée, voir Christiane ISOM-VERHAAREN, *Allies with the Infidel*, op. cit., pp. 158-161.

<sup>51</sup> Victor-Louis BOURRILLY, *L'ambassade de La Forest et de Marillac à Constantinople (1535-1538)*, «Revue historique», 76, mai-juin 1901, pp. 297-328.

ottomane pourrait amener les protestants allemands à s'allier à Charles-Quint. Aucun mot non plus sur le pillage comme moyen utilisé par Barberousse pour faire des esclaves à moindre coût, en attaquant les terres impériales tout en préservant celles liées à la France. Au printemps 1544, lorsque cet amiral de Soliman, surnommé Chasse-Diable, ravage la côte italienne, Jérôme Maurand raconte la terrible prise de l'île du Giglio le 17 juin 1544, avec seulement trente morts du côté turc:

Furono prese anime cristiane *utriusque sexus* 632. Intrato il signor Bassan [Barberousse] nel castelo, comandò li fuseno menati dinansi tuti li primi de la terra ; amenati che li furono, fese tagliar la testa a tuti in sua presentia [...] Cossa certo mirabile que el nome Turchesco sia apresso de Cristiani cussi horrible et tremendo, que se facia perdere non sollo le forse, ma anchora l'intelletto.<sup>52</sup>

Cette barbarie est pourtant déjà connue en Europe et, comme More, Erasme, Vivès ou encore Jacques de Vintimille dans son *De bello Rhodio*, Macrin s'indigne du siège de Rhodes, tombée aux mains des Turcs le 28 décembre 1522 après cinq mois de siège: dans une ode à la Vierge Marie, ce protégé des Du Bellay déplore ce qu'il prévoit déjà, que «la vengeance ennemie confondra sans pudeur actes licites et illicites», «*Confundet hostilis pudore / ultio fasque nefasque nullo*».<sup>53</sup> Cette violence turque est certes exagérée par Paolo Giovio dans ses très partiels *Sui Temporis Historiae Libri* ainsi que dans ses *Commentarii delle cose di Turchi*, qui penchent pour le point de vue impérial, au point que Jean Du Bellay tentera, en vain, d'infléchir cette écriture de l'Histoire.<sup>54</sup> La dureté des Turcs n'en est pas moins une réalité: en juillet 1537, Barberousse réduit dans la région d'Otranto 10'000 chrétiens à l'esclavage et, en 1546, lors de l'invasion de la Carinthie, Jean Sleidan ne manque pas de rappeler à Jean Du Bellay l'extrême cruauté ottomane.<sup>55</sup>

Défenseur de cette «juste guerre», Jean Du Bellay conclut son *Oraison* par une alternative qui a valeur de question rhétorique:

Lequel des deux est plus à reprendre, ou celui qui en juste guerre et bonne querelle s'est voulu aider du souldart infidele pour son proufit, et non pour celui de l'infidele: ou celui qui en querelle toute dissemblable a fait la guerre non pour soy, mais pour les infideles? Item lequel est plus à blâmer, celui qui pour reconquêter le sien, espargne le sang des siens, c'est à dire des Chrestiens, et y employe celui des mescreans: ou celui qui

---

<sup>52</sup> *Itinéraire de Jérôme Maurand d'Antibes à Constantinople (1544)*, éd. L. Dorez, Paris, E. Leroux, 1801, pp. 66-68. Voir Marcello CAMICI, *Turchi e barbareschi, pirati e corsari all'isola d'Elba*, dans *L'Elba tra Medioevo e Rinascimento. Viaggio alla scoperta di un'isola*, Rome, GB Editoria, 2009, pp. 31-44; Edith GARNIER, *L'alliance impie. François I<sup>er</sup> et Soliman le Magnifique contre Charles Quint*, Paris, Édition du Félin, 2008, pp. 235-239.

<sup>53</sup> *O matre pulchra filia pulchrior...*, v. 27-28 ; éd. G. Soubeille, Paris, Champion, 1998, pp. 286-289; voir aussi pp. 328, 342 et 520. Voir Jean-Bernard DE VAIVRE et Laurent VISSIÈRE, «*Tous les Deables d'enfer*». *Relations du siège de Rhodes par les Ottomans en 1480*, Genève, Droz, 2014.

<sup>54</sup> Jean Du Bellay s'efforce de faire corriger à Giovio l'image négative qu'il donne du connétable (CCJDB, t. VI, pp. 47-49). Voir Franca BEVILACQUA CALDARI, *Un brano delle "Historie" del Giovio in una lettera inedita del cardinale Jean du Bellay*, «*Studi Romani*», 19, 1971, pp. 431-452.

<sup>55</sup> 10 mai 1546, Jean Sleidan à Jean Du Bellay, CCJDB, t. III, p. 380: «*[Turca nuper in Carinthiam invasit], agrum vastavit, crudeliter grassatus est et captivorum turbam abduxit*».

pour faire conqueste au prouffit de ung homme sus tous aultres eslongné de foy, de religion, et de loy a exposé la vie des Chrestiens, et voulu jecter les siens propres sur la pointe des espées des plus infideles gens du monde? (fol. Giiiv<sup>o</sup>-Giiiiir<sup>o</sup>)

L'argumentaire pamphlétaire de 1544 anticipe ainsi l'écriture épistolaire de 1555, évoquée plus haut. Le corps et le sang des «mescreans»: voilà un sacrifice bien facile, ou moins pire, pour le pamphlétaire alors même que François I<sup>er</sup> recherche l'alliance des Turcs tout en s'en défendant. L'ambiguïté est d'ailleurs entière puisqu'au même moment Jean Du Bellay entretient des relations confidentielles avec le confesseur de Charles-Quint, le dominicain Pedro de Soto, qui est en relation avec le dominicain Gabriele Guzman, confesseur de la reine Eléonore.<sup>56</sup>

Ce choix de l'alliance compromettante est présenté comme un pis-aller, dans la longue tradition juridique du *tutorisme*, la règle du «plus sûr» appliquée par les canonistes, notamment dans les cas douteux où un prêtre doit donner l'absolution, pratique qui sera encore sensible chez L'Hospital et Montaigne.<sup>57</sup> Jean Du Bellay opte ainsi pour le meilleur, qui n'est souvent que le moins pire, comme lorsqu'il évalue les vivres de Sienne et commence sa lettre au connétable ainsi: «Pour prendre les choses au plus seur ou, qui aultrement le voudra dire, au pis».<sup>58</sup> Ce mélancolique, qui critique souvent l'optimisme de ceux qui veulent «prendre les choses au myeulx», préfère estimer que «le plus seur est de les prendre au pis, ce que je seray tousjours d'avis qu'on facze en toutes entreprinses».<sup>59</sup> L'argument du «plus seur» et l'association entre «le meilleur et le plus seur» perdurent chez le cardinal, qui pense, en politique avisé, qu'il «vault myeulx aller au plus seur».<sup>60</sup>

Du Bellay a beau s'en défendre, Charles-Quint n'est pas dupe et les Impériaux sont en réalité parfaitement informés des ouvertures du roi de France aux Turcs. Le nonce auprès de Charles Quint, Pietro Bertano, écrit ainsi de Bruxelles à Paul III le 31 mars que l'on tient pour certain que les Francais ont pris à leur service le corsaire Dragut, basé à Djerba et qui porte le titre de *raïs* (amiral).<sup>61</sup> Le 16 mars 1549, Jean Du Bellay informait déjà Anne de Montmorency que les Impériaux savaient que Henri cherchait à attirer le pirate Dragut:

Les ministres de l'Empereur se misrent hier à faire querimonie que le Roy retire Dragut à son service, chose que leur maistre ne sçauroyt trouver de bon goust et que ce ne seroyt le moyen de nourrir paix entre eulx deulx. [...] J'ay respondu avoir bien piecza ouy

---

<sup>56</sup> *CCJDB*, t. III, pp. 259-262 et p. 279 n. 2, cité par Rémy SCHEURER, *Jean Du Bellay*, op. cit., pp. 327-328.

<sup>57</sup> Voir Katherine ALMQUIST, *Montaigne et le plus sûr*, «BSAM», 21-22, janvier-juin 2001, pp. 151-157; Loris PETRIS, *Zwischen Vernunft, Notwendigkeit und Autorität - Rhetorik und Politik in den Reden von Michel de L'Hospital (1563-1568)*, dans *Politische Redekultur in der Vormoderne*, hrsg. J. Feuchter und J. Helmrath, Frankfurt-New York, Campus Verlag, 2008, pp. 219-240.

<sup>58</sup> 18 octobre 1554, Jean Du Bellay à Anne de Montmorency, *CCJDB*, t. VI, p. 357.

<sup>59</sup> 28 janvier 1548, Jean Du Bellay à Anne de Montmorency, *CCJDB*, t. IV, p. 93.

<sup>60</sup> Respectivement 15 mai 1549, Jean Du Bellay à Henri II, *CCJDB*, t. V, p. 194 et 22 septembre 1555, Jean Du Bellay à Anne de Montmorency, *CCJDB*, t. VII, p. 61.

<sup>61</sup> *Nuntiatuerberichte aus Deutschland, nebst ergänzenden Aktenstücken. I. Abteilung, 1533-1559*, t. IX à XI [1546-1549], Gotha, 1899, Berlin 1907 et 1910 (réimpr. Francfort, 1968), t. 11, p. 265.

dire que led. Dragut avoyt offert son service audict s<sup>r</sup>. Si maintenant il l'avoyt accepté ou non, je n'en sçavoie riens [...] j'estimoye qu'il [le roi] feroyt bien de retirer pour sa deffension à son service et bien creantz et mal creantz, se servant des corps d'iceulx mal creantz comme pour la justice l'on se sert des bourreaux, et laissant les ames au Dyable, qui estoit la vraye faczon dont le feu Roy en avoyt usé.<sup>62</sup>

Laisser les âmes au diable (1549) ou aux théologiens (1555): ce glissement révèle l'humour monastique tout rabelaisien d'un cardinal au fait de la théologie mais peu porté à elle, même s'il est ouvert aux idées nouvelles dans les années 1550; il traduit aussi un assouplissement de sa position à l'égard des Turcs, qui est le reflet de compromissions politiques aussi évidentes que, peut-être, nécessaires.

### *La conquête de la Corse (1553)*

Au début de son dernier séjour à Rome en 1553, le cardinal revient encore sur la question de l'alliance franco-turque cette fois à propos de la Corse.<sup>63</sup> Le souci de s'appuyer sur les forces turques pour contrer l'Empereur perdure chez Du Bellay, dont les propos se montrent plus discrets que les intentions, bien réelles comme en témoignent notamment les récits indirects. La manœuvre couverte précède ici l'œuvre ouverte, la missive chiffrée anticipant le pamphlet public et la justification *a posteriori*. Ainsi, dès le 25 novembre 1547, Jean de Saint-Maurice, ambassadeur de Charles Quint à Rome, rapporte que

le cardinal de Belay escripvit nagueres au Roy qu'il veoit toute l'Ytalie bransler pour l'Empereur s'il n'y pourveoit, chose qu'il ne sçauroit mieulx empescher que de presser jusques au bout la ligue des Venitiens et de trouver le moyen que le Turc descende l'an prochain, chose que luy seroit aisée venant led. Turcq à Naples et la victoire plus en la main par la revolte derniere, de laquelle la playe estoit encoure saignante.<sup>64</sup>

Le 2 juin 1553, Jean Du Bellay demande à Dominique Du Gabre, ambassadeur à Venise, un mémoire pour Henri II: si les forces marines débarquent en Toscane, elles ne mettront à terre que

quatre mille hommes, compris les Turqz, et sera aysé de les rambarrer partout ou ilz descendront. Ilz feront, s'ilz viennent en Toscana, quelques bruslementz et butin d'ames crestiennes, chose qui est contre le naturel et le bon nom du Roy, sans luy porter proffict,

---

<sup>62</sup> *CCJDB*, t. V, pp. 109-110. Le 24 juin 1549, Simon Renard écrit à Charles Quint savoir du secrétaire de Venise que Henri II cherche à attirer Dragut (Vienne, HHStA, Frankreich Berichte 18). Jean Du Bellay rapporte le 28 mars 1549 que Charles Quint «veult faire nectoyer la mer de coursaires, et entre aultres de Dragut Reis» (*CCJDB*, t. V, p. 131).

<sup>63</sup> 26 décembre 1543, Giovan Matteo de Calvi à Jean Du Bellay, *CCJDB*, t. III, pp. 231-232. Voir Henry JOLY, *La Corse française au XVI<sup>e</sup> siècle. La première occupation, 1553-1559*, Lyon, H. Lardanchet, 1942. Sur les préparatifs, voir Gilles VEINSTEIN, *Les préparations de la campagne navale franco-turque de 1552 à travers les ordres du divan ottoman*, «Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée», 39, 1985, pp. 35-67.

<sup>64</sup> Vienne, HHStA, Frankreich Berichte 15, cité dans *CCJDB*, t. IV, p. 32 note 3.

mais perte de reputation et grand despence, et offencer le Pape et toute l'Italye. Et est leur donner occasion de prendre les armes contre le Roy.<sup>65</sup>

Le 7 juin, il adresse encore à Montmorency une longue missive pour le convaincre d'envahir la Corse.<sup>66</sup> En stratège-géographe, il développe ses arguments tactiques et détaille le milieu socio-géographique de cette île, qu'il considère comme «le vray patrimoine du Roy»: «l'isle est abondante de bleds, vins, herbages, bois et autres commoditez»; le roi pourra tirer de l'île «dix mille hommes, des meilleurs combattans d'Italie»; la conquête sera aisée depuis la terre car les places ne sont fortifiées que vers la mer; 3 à 4000 hommes y suffiront, en peu de temps, car le roi tient la mer et pourra les ravitailler depuis Marseille, si proche; des impôts pourront être levés sur les ports; Honorat de Savoie, comte de Vilars, gentilhomme de la Chambre du roi et beau-frère du connétable,<sup>67</sup> pourrait, comme un Hercule gaulois, soumettre les Corses à une «sujetion volontaire»; la mainmise sur la Corse mettra la pression sur Gênes et Florence et permettra de contrôler «le passage de Rome, de Naples, de Siennes et de toutes ces mers-là». Prise utile donc, et qu'on réalisera à moindres frais, selon Jean Du Bellay, qui dès 1535 confiait à l'amiral Philippe Chabot de Brion que la Corse «sera tousjours advanturée pour troys ou quatre mil escuz tant pour les forteresses que pour le plat pays. Si quelque jours l'on en a à faire, il vous en souviendra».<sup>68</sup> Et le cardinal s'en souvient en 1553, s'appuyant sur les dires d'Andrea Doria sous François I<sup>er</sup> et engageant Montmorency à s'en «faire informer par Villegaignon, avec qui autrefois qu'en ay devisé». À aucun moment le cardinal n'évoque l'aide de la flotte turque mais il connaît, visiblement, le mémoire que Nicolas Durand de Villegaignon avait rédigé le 28 août 1552 pour Anne de Montmorency, mémoire «discourant de la commodité que le Roi pouvoit tirer de l'isle de Corse et armée turquesque».<sup>69</sup>

Prompt à s'enflammer pour des projets militaires et des initiatives concrètes, comme dans les Marais pontins ou le Parmesan,<sup>70</sup> Jean Du Bellay exagère certes la prospérité de l'île, comme permet de le voir un rapport envoyé le 8 décembre 1553 à Montmorency, qui précise que le pays est «desert et inhabité», que les Corses pour la plupart «ne sont que vachers [...] hommes brutaux et sans raison ennemys les ungz des aultres».<sup>71</sup> Ses estimations en hommes correspondent pourtant à la réalité. Défenseur de Paris en 1536 en qualité de lieutenant général de Paris et de l'Île-de-France, le cardinal, qui s'impliquera de près dans la défense de Sienne dans les années 1554-1556, sait de quoi il parle, lui dont on relève une pugnacité comparable

---

<sup>65</sup> CCJDB, t. VI, pp. 139-140.

<sup>66</sup> CCJDB, t. VI, pp. 142-145. Pour un inventaire militaire et stratégique comparable, voir t. II, p. 299 n. 1.

<sup>67</sup> Sur ce personnage, CCJDB, t. VI, p. 144 note 1.

<sup>68</sup> 26 décembre 1535, Jean Du Bellay à Philippe Chabot de Brion, CCJDB, t. II, p. 226.

<sup>69</sup> Henry JOLY, *La Corse française au XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 43 ; Arthur HEULHARD, *Villegaignon, roi d'Amérique : un homme de mer au XVI<sup>e</sup> siècle, (1510-1572)*, Paris, Leroux, 1897, p. 77.

<sup>70</sup> Voir Loris PETRIS, *Entre cité pacifiée et cité menacée: construction et représentation de la ville chez le cardinal Jean Du Bellay*, dans *Cités humanistes, cités politiques (1400-1600)*, éd. E. Crouzet-Pavan, D. Crouzet et Ph. Desan, Paris, PUPS, 2014, pp. 181-199.

<sup>71</sup> BNF, fr. 3007, fol. 86-87.

à celle d'un homme d'épée, au point, *serio ludens*, de rapprocher *Bellay* de *bellum*. Brantôme notera ainsi qu'il «estoit prompt et soudain, et haut à la main autant qu'homme de guerre» et qu'il se fût aidé «aussitost de [son] espée que de [sa] langue bien disante et discrete». <sup>72</sup>

Malgré les réticences de Montmorency et de Henri II, les arguments de Jean Du Bellay et de Sampiero Corso semblent avoir porté car la flotte turco-française de La Garde et Dragut, arrivée à Porto Ercole le 9 août et prévue pour attaquer Naples, est redirigée vers la Corse. <sup>73</sup> L'armée du maréchal de Termes est débarquée par Dragut, qui bloque la côte orientale alors que la flotte française attaque par l'ouest: Bastia tombe le 22 août et toute l'île, à l'exception de Calvi, est en main française en un mois. Mais dès la fin octobre Henri II écrit à Du Bellay que les Gênois sont prêts à tout, pour reprendre la Corse, «jusques à leurs propres vies, sans y espargner leurs femmes et enfans». <sup>74</sup> Dragut massacre la garnison de Bonifacio et laisse les Français à la merci d'Andrea Doria qui, à 87 ans, intervient à l'automne, forçant ainsi la France à abandonner une île qui sera définitivement perdue au traité du Cateau-Cambrésis. L'allié étranger n'est pas si facile à manœuvrer!

On voit donc que, dès 1528 et jusqu'à son décès en 1560, Jean Du Bellay continue à s'informer sur le Turc dans la Chrétienté, montrant ainsi que l'Europe, qui doit désormais faire avec la perte de son unité, ne peut se penser en oubliant ses multiples et plus ou moins obscures marges. Ces deux moments montrent que la distance historique nous amène parfois à exagérer les zones de fracture idéologique, entre chrétiens et musulmans comme entre protestants et catholiques, alors même que les pratiques incitent ou forcent aux accommodements avec la doctrine comme avec les principes. Bien des magistrats catholiques, comme L'Hospital, Pibrac et Montaigne, vivent ainsi avec des proches protestants et, alors qu'il traverse les Grisons où la liberté religieuse est instituée dès 1526, Jean Du Bellay est admiratif devant la possibilité de vivre ensemble sans être de la même religion:

par tout l'Estat desdictz Grisons la foy est si bien meslée que le mary et la femme, le pere et le filz, sont ordinairement d'opinion diverse, et pour cela ne laissent de boire ensemble. <sup>75</sup>

En dépit de l'esprit de croisade et de la menace ottomane, une coexistence au sein d'échanges et de relations parfois troubles marque pareillement les rapports entre la Chrétienté et le Levant, l'argumentaire religieux qui dénonce le pacte

---

<sup>72</sup> BRANTÔME, *Grands Capitaines françois*, dans *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne, Paris, 1864-1882, 11 vol., t. III, pp. 99-102.

<sup>73</sup> Voir Marc-Antonio CECCALDI, *Histoire de la Corse 1464-1560*, éd. A.-M. Graziani, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2007, pp. 269-337; Antoine-Marie GRAZIANI, *La Corse gènoise. Économie, société, culture. Période moderne 1453-1768*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 1997, pp. 47-51.

<sup>74</sup> 31 octobre 1553, Henri II à Jean Du Bellay et Louis de Saint-Gelais, *CCJDB*, t. VI, p. 197.

<sup>75</sup> 23 mai 1553, Jean Du Bellay à Anne de Montmorency, *CCJDB*, t. VI, p. 125. La liberté religieuse et la distinction entre spirituel et temporel y furent instituées après la dispute d'Ilanz (1526). Voir *Dictionnaire historique de la Suisse*, Hauterive, G. Attinger, 2004, t. III, p. 363 et 2007, t. VI, pp. 680-681.

politique comme alliance impie manifestant avant tout une vision exclusivement impériale instrumentalisée par le politique. Émissaire officieux et apologiste de François I<sup>er</sup>, le cardinal Jean Du Bellay penche résolument vers un pragmatisme politique plutôt que vers l'idéologie religieuse qui, héritière de la Croisade, condamne les Turcs comme infidèles. Il s'ensuit une position ambiguë qui humanise Soliman tout en livrant l'âme des Turcs au diable ou, ce qui est peut-être pire pour Du Bellay, aux théologiens... Se réjouir des moyens «pour combattre le Turc»<sup>76</sup> et profiter de lui pour combattre l'Empereur ne constituent dès lors que les deux faces d'une seule et même pratique foncièrement ambiguë.

---

<sup>76</sup> 11 juin 1532, Jean Du Bellay à François de Dinteville, *CCJDB*, t. I, p. 271.